RAPPEL DES RÈGLES D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Face à un certain nombre d'abus, nous rappelons que l'accès aux trois déchetteries intercommunales est strictement réservé aux particuliers résidants sur le territoire de la Communauté de communes.

Publié le 07 août 2025

Les trois déchetteries intercommunales d'Aguessac, Millau et Saint-Georges sont exclusivement réservées aux particuliers. L'immense majorité des flux de déchets qui y sont déposés proviennent des particuliers, il arrive que des professionnels utilisent les déchetteries alors que l'accès y leur est interdit. Mais il est très difficile pour les agents, victimes d'incivilités permanentes, de faire respecter ces interdictions.

Il est à noter que l'accès aux déchetteries est toléré pour certains déchets professionnels : comme les cartons ainsi que les papiers.

Des lieux réservés aux déchets professionnels

Nous rappelons aux professionnels que des exutoires sont à leur disposition sur le territoire (carrière de Sévigné, dépôts de Maltres, Écotri à la zone d'activité Millau Viaduc 1 aux Fialets, etc).

Dans le cadre d'un plan d'action sur la gestion des déchets, la Communauté de communes réfléchit à limiter les accès des professionnels et faire respecter l'interdiction de manière plus efficace.

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30